

**PANNEAU D'ARRÊT ET
STATIONNEMENT INTERDITS B6D
AVEC MISE EN FOURRIÈRE (ART.
37.1)
Référence : 15913**

RESUME

Notre panneau B6D avec mise en fourrière sauf pour véhicule électrique (interdit sauf) est idéal pour signaler la possibilité de se stationner sur des places pour recharger les véhicules électriques.

Limite de temps de charge que vous pouvez personnaliser.

L'article permet d'avertir davantage les usagers de la route.

Panneau sur fond blanc,
en aluminium, solide et rigide de classe 1.

L'électrique représente l'avenir, indiquer les zones de recharge est une étape stratégique pour vos parkings.

Dimension et classe :

500 x 650 mm - Classe 1

Points forts :

- Classe 1
- Visible
- Rigide
- Article

DESCRIPTION

Description du panneau B6D avec articles pour véhicules électriques

Ce panneau B6D avec mise en fourrière et logo interdit stationnement sauf pour véhicules électriques permet d'indiquer la présence d'une borne de recharge pour véhicules électriques.

Limite de temps de charge que vous pouvez personnaliser.

S'adapte au domaine public, voirie, mais également dans les parkings tels que ceux d'entreprise.

N'hésitez pas à aussi consulter notre [article sur la mise en place d'un stationnement pour véhicules électriques](#).

Munissez-vous aussi de notre [marquage thermocollé véhicule électrique](#) prêt à l'emploi pour faciliter la réalisation des places de parking réservées pour la recharge de véhicules électriques.

Afin de fixer ce panneau, il y figurez sur le dos : 2 rails de fixation.

Trouvez nos [poteaux de signalisation](#) ainsi que les [brides](#) adéquates sur notre site internet.

Caractéristiques du panneau réservé aux véhicules électriques

Taille unique :

- 500 x 650 mm

Classe : 1

Dos: Brut ou laqué

Nombre de rails : 2